



Les institutrices au XIXe siècle : témoins et militantes de la condition féminine ?

Lucie Wieruszeski

► To cite this version:

Lucie Wieruszeski. Les institutrices au XIXe siècle : témoins et militantes de la condition féminine ?. Education. 2012. dumas-00735125

HAL Id: dumas-00735125

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00735125>

Submitted on 25 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MASTER 2 SMEEF
SPÉCIALITÉ « PROFESSORAT DES ÉCOLES »
ANNÉE 2011/2012
SEMESTRE 4**

INITIATION À LA RECHERCHE

MÉMOIRE

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : WIERUSZESKI Lucie

SITE DE FORMATION : Villeneuve d'Ascq

SECTION : 9

Intitulé du séminaire de recherche : Histoire

Intitulé du sujet de mémoire : Les institutrices au XIXe siècle: témoins et militantes de la condition féminine ?

Nom et prénom du directeur de mémoire : M. CONDETTE Jean-François

Direction

365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex
Tel : 03 20 79 86 00
Fax : 03 20 79 86 01
Site web : www.lille.iufm.fr

REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à remercier M. Condette Jean-François, mon directeur de mémoire pour son aide et le soutien qu'il m'a apporté tout au long des recherches et de la rédaction du mémoire pendant ces deux années de master.

Je voudrai également remercier ma famille en particulier mes parents et ma sœur Sophie, mes amis, Elodie, Louise, Sophie et Andy, ainsi que mes camarades de classe, Lucie et Annick, pour leur implication et leur soutien moral.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I- DEVENIR ET ÊTRE INSTITUTRICE AU XIX^E SIÈCLE.....	4
A- L'ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION DES FILLES AU XIX ^E SIÈCLE	4
B- LA FORMATION DES FUTURES INSTITUTRICES.....	7
C- CONDITIONS DE VIE D'UNE INSTITUTRICE SOUS LA III ^E RÉPUBLIQUE	10
II- DES FEMMES « SOUS SURVEILLANCE »... MAIS UNE VOLONTÉ D'ÉMANCIPATION ?.....	13
A- RAPPORT AVEC L'AUTORITÉ : LE FORMATAGE DES ÉCOLES NORMALES ...	14
B- ÉMANCIPATION DANS LA SPHÈRE SOCIALE ET DOMESTIQUE	17
III-CULTURE ET IDENTITÉ FÉMININE.....	21
A- LA FIGURE DE L'INSTITUTRICE MILITANTE	22
B- L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LA LAÏCISATION DE L'ENSEIGNEMENT.....	23
C- LE FÉMINISME AU DÉBUT DE LA III ^E RÉPUBLIQUE.....	25
CONCLUSION.....	30
Table des annexes.....	31
Bibliographie.....	45

Introduction

Le XIX^e siècle est un siècle de changements et d'évolutions. D'abord sur le plan politique, on passe de l'Empire à la République. L'histoire du XIX^e siècle est faite de coups d'État, de révolutions, de soulèvements ou de batailles politiques.

Le premier Empire est promulgué en 1804 avec Napoléon I^{er}, on a un recul des avancées post-révolutionnaires. Napoléon I^{er} met en place une politique belliqueuse, qui accentue la situation difficile de la France. En 1814, la charte constitutionnelle de la Restauration est promulguée, Louis XVIII est proclamé roi des Français, ce qui annonce un retour à la monarchie, jusqu'en 1848 avec la fin de la Monarchie de Juillet. En 1848, la Révolution est partout en France, Louis-Philippe est contraint d'abdiquer et un gouvernement provisoire se met en place avant la proclamation de la II^e République. Il y a une série d'avancées républicaines comme le suffrage universel masculin ou l'abolition de l'esclavage. Mais, on assiste au coup d'état de Louis Napoléon en 1851 qui annonce le second Empire. Napoléon III essaye tant bien que mal de faire durer l'Empire, mais la Commune de Paris et le soulèvement de la population entraînent un retour définitif à la République avec l'instauration de la III^e République.

Le XIX^e siècle oscille donc entre Empire, Monarchie et République. Il est donc partagé entre des tendances diverses émanant de ces changements de gouvernement, que l'on retrouve dans la situation des institutrices.

Nous allons traiter du sujet suivant : « Les institutrices au XIX^e siècle : témoins et militantes de la condition féminine ? ». On s'attardera plus particulièrement sur les débuts de la III^e République à partir des années 1870. C'est en effet, pendant cette période, qu'il y a de nombreuses réformes et lois pour l'éducation, particulièrement des filles et que l'on voit les débuts du féminisme et du militantisme, notamment chez les institutrices.

Avec ce sujet, je m'interroge sur plusieurs points : Comment les institutrices de la cette époque vivent-elles, quelle est leur place dans la société, par quels moyens cherchent-elles à gagner leur indépendance, quelles sont leurs revendications, leurs choix politiques, et plus généralement, peut-on parler d'une identité et d'une culture féminine à cette époque ?

A partir de ces questions, qui tiennent lieu de problématique, j'ai dressé un plan qui s'articule en trois parties.

Une première partie sera consacrée aux conditions de vie des institutrices. Nous verrons en effet l'évolution de l'éducation des filles, mise en parallèle avec celle de la formation des futures institutrices, puis nous nous interrogerons sur leur position en tant que témoin de la société dans laquelle elles vivent.

La seconde partie s'intitule « Des femmes sous surveillance... mais une volonté d'émancipation ». Dans cette partie, nous traiterons du formatage de l'École normale, de la formation dans les écoles normales qui les amènent à adopter une certaine posture par exemple. Puis, nous analyserons le rapport des institutrices avec l'autorité et leur émancipation au niveau de la sphère social et domestique, en nous demandant si elle est apparente ou réelle.

La dernière partie a pour thème, la culture et l'identité féminine. Nous allons voir l'émancipation vis-à-vis de la société et de l'Institution à travers la figure de l'institutrice militante, puis nous nous interrogerons sur l'engagement des femmes dans la laïcisation de l'enseignement. Enfin, nous aborderons les débuts du féminisme, avec des personnages comme Maria Deraismes ou Julie-Victoire Daubié, mais également grâce au témoignage d'Anne Lampérière.

I- Devenir et être institutrice au XIX^e siècle

Il est indispensable de comprendre les enjeux de l'éducation des filles et de la formation des institutrices pour analyser les conditions de vie de celles-ci. Cette partie traite donc de l'institutrice en tant que témoin de son temps et de sa condition.

A- L'évolution de l'éducation des filles au XIX^e siècle

Comme le souligne Françoise Mayeur¹, « En matière d'éducation, le XIX^e siècle français porte un héritage à la fois lourd et complexe ».

L'éducation des filles était effectuée de deux manières, soit dans les couvents ou soit à la maison, avec l'éducation maternelle. Mgr Dupanloup² écrira d'ailleurs en 1867, à juste titre, que « les jeunes filles étaient élevées "sur les genoux de l'Église" ». Cette formule reste exacte jusqu'au XIX^e siècle, non pas à cause du nombre de jeunes filles éduquées dans des établissements tenues par des religieuses, mais plus par le caractère religieux qui entoure tout ce qui concerne l'éducation des jeunes filles. L'éducation des filles était alors très en retrait par rapport à celle des garçons, du fait des différences de comportements des familles à l'égard de l'un et de l'autre sexe. Cette éducation était également très différente selon les catégories sociales des parents et selon les disparités régionales.

Même chez les philosophes humanistes, qui placent la question de l'éducation au centre des débats, l'instruction des filles n'est pas primordiale, comme cela est souligné dans *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, « Comme les femmes – de l'avis à peu près général - ne doivent pas prendre part, au moins directement, à la vie publique, elles ont une place bien secondaire dans les préoccupations »³. Avant la révolution, le territoire parisien est le seul à disposer d'un réseau d'écoles. Malgré cela, « la qualité des études dans la plupart des pensionnats reste médiocre »⁴.

La Révolution française de 1789 est l'aboutissement d'une longue crise en matière d'éducation. Les couvents sont fermés, ce qui a de lourdes conséquences sur l'éducation des filles. La révolution aboutit donc à la laïcisation de l'enseignement élémentaire des filles. Même si « les assemblées révolutionnaires n'ont rien fait pour l'enseignement féminin »⁵, elles ont la prétention de placer l'éducation des filles au centre du débat, avec

¹ Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Perrin, 2008, 369 p.

² Félix Antoine Philibert Dupanloup ou Monseigneur Dupanloup (1802- 1878), homme politique français.

³ *Ibid.*, p. 29.

⁴ Rebecca ROGERS, *Les bourgeoises au pensionnat : l'éducation féminine au XIX^e siècle*, PUR ; 2007, p. 68.

⁵ Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, op. cit., p. 37.

deux courants, pour et contre une véritable instruction des filles. En 1791, le rapport Talleyrand sur l'Instruction publique évoque la nécessité d'une instruction des filles en leur accordant les mêmes droits qu'aux hommes, mais Talleyrand se contente de proposer une éducation domestique pour les filles répondant aux "lois de la nature" avec une instruction élémentaire jusqu'à l'âge de 8 ans. S'en suivent d'autres plans, comme celui de Condorcet, qui ne seront pas du tout appliqués. L'unique initiative de la Révolution fut alors le décret Lakanal de 1795 qui prévoit un enseignement élémentaire pour les filles, précisé de la manière suivante :

Chaque école primaire sera divisée en deux sections, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. En conséquence, il y aura un instituteur et une institutrice. Les filles apprendront à lire, à écrire, à compter, et les éléments de la morale républicaine. Elles seront formées aux travaux manuels.⁶

La Révolution a nettement distingué le niveau primaire du niveau secondaire, mais cela ne s'applique pas à l'instruction féminine. Les motivations pour l'éducation des filles sont diverses, à savoir, pour les femmes veuves, parce que la première éducation des enfants leur est confiée mais aussi « parce que la nature veut que les femmes terminent l'éducation des hommes, et elles ne doivent pas être étrangères aux vertus sociales puisque, [...] elles peuvent les développer ou les fortifier dans le cœur de l'homme »⁷.

Après la révolution, le développement de l'éducation des filles est fait d'initiatives privées, comme le souligne Françoise Mayeur : « La fin de la tourmente révolutionnaire a vu en effet reparaître quelques-uns des ordres et congrégations dispersés »⁸. L'histoire de l'éducation féminine est celle d'une rivalité constante entre l'enseignement clérical et laïque, qui aura des conséquences importantes dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'État n'intervient pas dans le domaine de l'enseignement féminin, comme le souligne Rebecca Rogers⁹, néanmoins, les institutions sont régies par des règlements et des décrets, élaborés au niveau municipal puis départemental.

La période de 1800 à 1830 voit une nette augmentation du nombre d'établissements laïcs dans toute la France. En outre, un nombre important de pensionnats pour filles apparaît, favorisé par le vide législatif qui les concerne. Les établissements religieux sont également présents, tenus par des ordres anciens, comme les Ursulines ou les Bénédictines,

⁶ Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, op. cit., p. 43.

⁷ Rapport du 1^{er} Décembre 1792 dans C. Hippeau, *L'Instruction publique en France pendant la Révolution*, pp. 328-329.

⁸ Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, op. cit., p. 48.

⁹ Rebecca ROGERS, *Les bourgeoises au pensionnat : l'éducation féminine au XIX^e siècle*, op. cit., p. 68.

ou des nouvelles congrégations enseignantes. Plusieurs tentatives sont faites par Napoléon pour coordonner ces congrégations et former un réseau d'écoles de filles, il veut en effet « utiliser l'éducation pour s'assurer du soutien des élites »¹⁰.

L'intérêt de la société pour l'éducation féminine et la multiplication d'écoles de filles poussent les autorités à publier deux textes importants : la « loi Pelet » (ordonnance royale) du 23 Juillet 1836, qui étend les dispositions de la loi Guizot et incite chaque commune à avoir au moins une école primaire pour filles et une ordonnance de 1837 du préfet de la Seine qui réglemente les institutions féminines de niveau secondaire.

On voit alors la généralisation de l'éducation des filles. S'en suit alors un certain nombre de lois et de réformes, qui vont accroître la scolarisation des filles sur l'espace français. La loi Falloux de 1850 prévoit un programme obligatoire avec l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguilles ». Suite à cette loi, le gouvernement décide que les écoles de filles relèveront toutes du système primaire. Cela est dû au fait que sans l'étude du latin et du grec, l'enseignement des filles ne peut prétendre au statut secondaire. La suppression des diplômes secondaires et des comités d'inspection simplifient le paysage éducatif féminin. Deux tiers des filles sont alors scolarisées, le tiers restant qui ne fréquente pas l'école se situe essentiellement en campagne et dans « les couches populaires urbaines »¹¹.

En 1867, Victor Duruy, nommé ministre de l'Instruction publique, réorganise le programme de l'enseignement primaire féminin qui devient national. Jusqu'alors l'Église catholique pouvait estimer qu'elle exerçait une sorte de monopole sur l'enseignement féminin, mais la circulaire de Victor Duruy affaiblit son influence.

Jules Simon prononce le 2 mars 1867, un discours, qui prouve bien que l'éducation des filles va devenir « l'un des objectifs principaux de la sollicitude ministérielle »¹² :

Les filles, même dans les pensionnats les plus élevés, reçoivent une instruction futile, incomplète, toute d'arts d'agrément, mais sans rien de sérieux et d'élevé. Elles que la nature a douées d'une intelligence si ouverte, d'un tact si sûr, d'une sensibilité si fine et si délicate, qui sont faites pour comprendre ce qu'il y a de plus grand dans les lettres et pour

¹⁰ *Ibid.*, p. 70.

¹¹ Mathilde Dubesset, « L'engagement des femmes dans la laïcité, une approche historique », Intervention à Valence, 16 Avril 2005.

¹² Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, op. cit., p. 173.

s'y plaire, qui seraient pour nous des campagnes d'études si utiles et si charmantes, nous les réduisons à n'être que des idoles parées.

La loi Paul Bert oblige chaque département à créer une école normale de filles, pour former des institutrices.

L'enseignement secondaire n'est accessible qu'à la bourgeoisie et concerne un très faible pourcentage de la population. Il est différent selon les sexes. Pour les garçons, il y a de nombreux établissements, publics ou privés, des collèges et des lycées masculins, qui les préparent à passer l'examen du baccalauréat – créé en 1808 sous Napoléon I^{er} – pour rentrer à l'université et accéder aux professions libérales. Les filles ne peuvent aller que dans des institutions privées jusqu'en 1880, avec la loi Camille Sée qui prévoit l'ouverture de collèges et lycées de jeunes filles.

Les programmes ne sont pas alignés sur les garçons et ne visent pas à préparer les jeunes filles au baccalauréat, mais à un simple diplôme de fin d'étude, le diplôme d'études secondaires ou au brevet supérieur.

Les lois scolaires de Jules Ferry en 1881 et 1882 marquent l'éducation sous la III^e République. Jules Ferry prévoit, la gratuité, la laïcité et l'obligation scolaire de 6 à 13 ans pour les enfants des deux sexes. Ces lois transforment l'école publique. L'objectif est d'inculquer les bases du calcul, de l'écriture, de la lecture à l'ensemble des jeunes filles et donc de retarder l'entrée dans la vie active, même si dans la pratique, l'obligation scolaire n'est pas toujours respectée.

La loi Goblet de 1886 introduit la mixité dans les écoles des communes de moins de 500 habitants, pour des raisons économiques principalement.

B- La formation des futures institutrices

Le métier d'enseignant n'est pas spontanément un métier féminin, comme le souligne Rebecca Rogers¹³.

Le décret du 17 Mars 1808 sous le I^{er} Empire, prévoit pour la première fois, la constitution de « classes normales » au sein des lycées et des collèges, destinées à former des instituteurs. Le nombre de ses écoles augmente mais le choix de former les instituteurs dans des écoles normales revient au ministre, Antoine François Henri Lefebvre de

¹³ Rebecca ROGERS, *Les bourgeoises au pensionnat : l'éducation féminine au XIX^e siècle*, op. cit.

Vatimesnil, qui lance dès 1828, le mouvement de création de ces écoles¹⁴. L'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe en 1830 marque un tournant dans la formation des maîtres. En effet, en 1833, le ministre de l'Instruction public François Guizot fait état de 56 écoles normales primaires en activité. La loi Guizot qui en découle, oblige chaque département à avoir une École Normale de garçons et institue les « brevets de capacité », exigible pour enseigner dans le public et dans le privé. Il s'agit du brevet élémentaire et du brevet supérieur. Jusqu'alors, il n'y avait pas d'école normale de filles. La première a été créée en 1838, favorisée par la loi Pelet de 1836. Cette ordonnance royale étend une partie de la loi Guizot à l'enseignement féminin, sauf pour la création d'une école normale de filles par département. L'ordonnance de 1837 du préfet de la Seine qui régleme les institutions féminines de niveau secondaire. Ces deux mesures établissent une distinction entre l'institutrice possédant un brevet de capacité et l'enseignante du secondaire titulaire d'un diplôme plus élevé. L'ordonnance de 1837 ne corrige pas les problèmes anciens, comme l'indique Rebecca Rogers, car il n'est pas étendu à d'autres départements que la Seine et qu'il dispense les religieuses de passer les examens d'enseignement. Le département de la Seine multiplie les règlements pour réformer l'enseignement secondaire des filles mais dans des régions très cléricales, on s'oppose à la généralisation de ce règlement en avançant comme raisons, l'absence d'établissement secondaire pour filles et la présence exclusive d'institutrices religieuses.

Il n'y a pas de distinction nette entre l'enseignement primaire et secondaire des filles, donc de nombreuses enseignantes n'ont pas de diplômes secondaires alors que leurs établissements sont reconnus comme tel. De plus, il y a une pénurie d'enseignantes laïques suffisamment formées, ce qui empêche le développement de l'enseignement secondaire féminin.

En 1848, il y a alors huit Écoles Normales d'institutrices en France, ainsi qu'une trentaine de « cours normaux » qui assurent une petite formation pour les futures institutrices d'écoles publiques à moindre coût en province. La formation qui y est dispensée, est avant tout morale et religieuse.

La loi Falloux de 1850 amorce un recul car les autorités se méfient de ces écoles soupçonnées de favoriser les idées démocratiques. Les critiques à l'encontre du corps enseignant sont alors virulentes et cette loi offre la possibilité au conseil général de

¹⁴ Jean-François CONDETTE, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX^e-XX^e siècles)*, L'Harmattan, Paris, 2007.

supprimer des écoles normales d'instituteurs. À partir de ces années, on constate une diminution du nombre d'enseignants masculins car le développement de la scolarisation des filles a pour conséquence l'apparition d'un grand nombre de femmes ayant les qualifications requises pour enseigner.

Dans les années 1960, il y a une amélioration des qualifications des enseignantes.

À partir de 1879 avec la loi Paul Bert, les écoles normales de garçons ne cessent d'accroître et les écoles normales de filles sont généralisées, sécularisées et laïcisées. Cette loi oblige chaque département à disposer d'une école normale primaire de filles : « Article 1er – Tout département devra être pourvu d'une École normale d'instituteurs et d'une École normale d'institutrices, suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux et de ses institutrices communales ».

Cette réglementation redéfinit les Écoles normales primaires : l'enseignement religieux va y être supprimé et remplacé par un enseignement moral et civique. L'enseignement s'articule autour de trois domaines, la culture générale, la culture spécifique et l'enseignement pédagogique. Les programmes sont élargis en 1881 et en 1887 car « le maître doit savoir beaucoup plus et autrement que l'élève »¹⁵.

Cependant, cette volonté de mieux contrôler ces institutions féminines nous amènent à penser que l'État perçoit l'influence des femmes au-delà de la sphère domestique, comme l'indique Rebecca Rogers.

Le passage par l'École normale était la voie normale d'accès au métier d'instituteur ou d'institutrice. Jacques et Mona Ozouf distingue cette « voie royale » de ce qu'ils appellent la « petite porte »¹⁶, à savoir la seule possession du brevet élémentaire, titre minimal, qui permet d'obtenir des suppléances, pour pouvoir enseigner par la suite. Mais les conditions sont précaires, il n'y a pas de traitement fixe, ni de garanti d'emploi.

Néanmoins, ces deux catégories d'instituteurs sont très distinctes. Les bons postes sont réservés aux normaliens et normaliennes, alors que les instituteurs qui ne sortent pas de l'école normale sont dévalorisés. Ils restent instituteurs toutes leurs vies pour 70% d'entre eux, tandis que pour les normaliens, des évolutions sont possibles, comme le souligne les auteurs de *La République des Instituteurs*¹⁷.

¹⁵ Gilles LAPREVOTE, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres, les écoles normales primaires en France 1879-1979*, PUR, 1984, 250 p., p. 74.

¹⁶ Jacques et Mona OZOUF, *La République des instituteurs*, Hautes Etudes, Gallimard, Le Seuil, Paris, 2001, 487 p., p. 104.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 105-108.

Mona et Jacques Ozouf soulignent également les inégalités entre normalien et normalienne :

Il y a moins de femmes que d'hommes à être passées par l'Ecole normale, et davantage à avoir des parcours scolaires sinueux, ce qui diminue les chances de promotion professionnelle et retarde l'avancement dans la carrière. [...] A la fin de la carrière, moins d'un instituteur est resté simple instituteur, mais deux institutrices sur trois.¹⁸

Les inégalités hommes-femmes sont visibles également dans les programmes de l'enseignement en École normale, comme le souligne Gilles Laprèvote. L'emploi du temps des futures institutrices « comporte obligatoirement huit heures et demi de sommeil »¹⁹, contre huit heures pour les hommes. Elles ont également une demi-heure de plus pour les soins de propreté, les repas, les récréations, le ménage de l'école et les exercices corporels, sous prétexte des « lois de la nature ».

Les femmes, dépourvues de qualification assumaient alors des tâches subalternes de sous-maitresse, besogneuses et mal payées, ou les enseignements peu prestigieux comme le dessin. On peut constater dans la lecture des dossiers d'institutrices aux archives, qu'un bon nombre d'entre elles sont stagiaires et ont des difficultés à se faire titulariser. Dans le rapport d'inspection de Me Delcambre²⁰, on peut voir que l'institutrice est en poste depuis 5 ans, et qu'elle est toujours stagiaire. Les recommandations générales qui lui sont faites nous indiquent également qu'elle est peu formée au métier. Elle manque également « de vie, de gaîté, d'entrain joyeux », qui peut être expliqué par ses conditions de vie difficile.

(Annexe 1)

C- Conditions de vie d'une institutrice sous la IIIe République

La dureté des conditions de vie de l'institutrice s'articule notamment autour des deux aspects que sont les conditions matérielles et l'isolement.

Les instituteurs et les institutrices mènent une vie austère, comme le rappelle Mona et Jacques Ozouf. Les salaires sont très bas : le premier salaire ne dépasse pas 70 frcs. Les débuts de carrière sont alors très difficiles. Les premiers mois, le salaire est trop faible pour les dépenses de la vie courante, comme payer la pension à l'auberge. Les privations sont

¹⁸ *Ibid.*, p. 112

¹⁹ Gilles LAPREVOTE, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres, les écoles normales primaires en France 1879-1979*, op. cit.

²⁰ Archives départementales du Nord. Dossier de Me Delcambre, née Marthe Marie en 1888, 1T311/56

nombreuses, chaque dépense est calculée. Les instituteurs sont alors obligés de cumuler les emplois, en tant qu'employés de bureaux, ou travailleurs à la ferme. Mais, il y a également des compléments habituels au métier d'instituteur, comme le secrétariat en mairie, les cours d'adulte ou encore le travail chez un notaire, comme le recopiage des actes de ventes. D'une manière générale, 1 femme sur 5 a d'autres revenus que son salaire, contre 1 homme sur 2, cela peut être expliqué par l'isolement plus important que subissent les institutrices.

« Vaincre la solitude »²¹ n'est pas chose facile. On assiste plus à une détresse morale, due à l'isolement, à la solitude, à l'indifférence des autres habitants ou à la peur, plutôt qu'à une détresse matérielle. Cette détresse morale est plus accentuée dans les récits féminins. En 1897, Françoise Sarcey, après avoir lu le roman *L'institutrice de province* (1897) de Léon Frapié, écrit deux articles dans les *Annales*, pour obtenir des témoignages d'institutrices, moins désespérants sur la condition de l'institutrice. Elle obtient des témoignages, qui ne font que confirmer ce stéréotype de l'institutrice malheureuse. Les institutrices insatisfaites répondent en effet, davantage à son appel, pour montrer à tous leurs conditions de vie. L'instituteur est moins emprunt à la solitude, il loge et mange toujours à l'auberge notamment, et il est moins sensible au décor et à l'atmosphère de l'arrivée dans les villages. Les institutrices témoignent du mal-logement, de leurs arrivées difficiles dans les villages, de l'éloignement avec les familles, du travail considérable que le métier demande, surtout quand il se cumule avec la prise en charge de l'administration de la commune mais elles évoquent surtout la peur et l'appréhension. On peut voir un exemple de ces conditions difficiles d'arrivée dans les villages avec le cas de Me Lemercier²², qui se fait harceler, comme on le voit sur la lettre que l'inspecteur de l'enseignement primaire fait à l'inspecteur académique du Nord (*Annexe 2*).

L'accueil que la population réserve à l'instituteur est déterminant, il accentue ou atténue l'isolement et la conscience de l'étrangeté du métier. Les instituteurs classent donc les régions, les cantons ou les communes en fonction de cet accueil. Mais même si la population n'est pas hostile ou lointaine, il est difficile de se lier. Cet isolement moral est accentué par la gêne matérielle, bien qu'ils soient trop payés pour les paysans, ils se sentent inférieurs face aux bourgeois, alors même qu'un certain nombre d'entre eux,

²¹ Jacques et Mona OZOUF, *La République des instituteurs*, op. cit., p 392.

²² Archives départementales du Nord. Dossier de Me Lemercier : 1T311/114

viennent de ce milieu. Jacques et Mona Ozouf parlent « d’une irrémédiable bâtardise »²³ qui marque le métier, les instituteurs font figure de bourgeois pour les paysans, et de paysans pour les bourgeois.

La condition de célibataire aggrave les faits précédents, à savoir la solitude morale, la misère matérielle ou l’héroïque étrangeté de l’existence. Le célibat est presque exclusivement féminin, les auteurs parlent même d’un « métier à vieille fille »²⁴. Pour les auteurs, « les représentations ont la vie dure, le célibat continue à être perçu comme attaché à la condition d’institutrice »²⁵. Les raisons données à ce célibat involontaire sont multiples, les mœurs qui ne permettent pas les rencontres « Il y a aussi l’époque, les mœurs, fort loin alors de permettre aux jeunes filles de multiplier les rencontres »²⁶, la disparité sociale mais aussi la guerre. En effet, si elles épousent un paysan ou un artisan, elles aggravent la disparité sociale. Cette question est très importante dans la société. De nombreuses revues de pédagogie, comme le *Manuel général* ou *L’école nouvelle* parlent de ces « sots mariages », comme ils les définissent.

Néanmoins, l’isolement est surtout perçu en début de carrière, et 58% des instituteurs jugent que l’opinion de la communauté qui les a accueillis est bonne, surtout dans les communes de moins de 500 habitants. Il y a aussi des ressources qui atténuent ce diagnostic d’isolement, comme l’appartenance au milieu républicain ou l’entraide entre collègues. Il est vital de soigner les relations avec les personnalités républicaines, comme le maire, le médecin ou le notaire. Mais les institutrices ne sont pas assez formées sur ce relationnel, comme avec leurs supérieurs hiérarchiques ou avec les parents d’élève.

On retrouve le détail des conditions de vie difficiles dans le témoignage de Louise Michel qui était, avant d’être une figure de la Commune de 1870 et du militantisme révolutionnaire, une institutrice. Née en 1830 d’un père châtelain et d’une mère servante, son enfance est marquée par sa vie au château où elle reçoit une bonne instruction et une éducation libérale. Elle est marquée par la dualité de ses origines, à la fois bourgeoise et plus défavorisée. Née hors mariage, elle est chassée du château après la mort de son père et de ses grands-parents. Elle devient alors institutrice en 1850

²³ Jacques et Mona OZOUF, *La République des instituteurs*, op. cit.,

²⁴ *Ibid.*, p. 414.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

Dans ma carrière d'institutrice, commencée toute jeune dans mon pays, continuée à Paris tant comme sous-maitresse chez Mme Vollier, rue du Château-d'Eau, qu'à Montmartre, j'ai bien connu des jours de misère ; toutes celles qui ne voulaient pas prêter serment à l'Empire en étaient là.²⁷

Ou encore :

Le manque de temps ! C'était avant 71, la torture de toute vie d'institutrice. On était aux prises avant le diplôme, avec un programme qu'on se grossit outre mesure, et, après, avec le même programme dégonflé, vous laissant voir que vous ne savez rien !

Parbleu ! ce n'était pas une nouvelle, toutes en étaient là à cette époque ; mais les sources vives où l'on eût voulu se désaltérer ne sont pas pour ceux qui ont à lutter pour l'existence.

J'aurai voulu, tout en continuant mes études, rester à Paris comme sous-maîtresse : beaucoup le faisaient. Mais je ne voulus pas alors me séparer de ma mère et avec elle, je retournais dans la Haute-Marne, près de ma grand-mère Marguerite. C'est pourquoi en janvier 1853, je commençais ma carrière d'institutrice à Audeloncourt (Haute-Marne), où j'avais une partie de ma famille maternelle.²⁸

Cette citation montre bien les conditions difficiles de la formation et du premier emploi pour les institutrices du XIX^e siècle. Nous allons voir maintenant, comment leur formation leur dicte leurs futurs choix de vie ou au contraire, ce contre quoi elles s'indignent.

II-Des femmes « sous surveillance »... mais une volonté d'émancipation ?

Compte-tenu des conditions difficiles dans lesquelles évoluent les institutrices dans leurs formations et dans leurs carrières, mais également avec le cadre institutionnel qui régit chaque partie de leurs vies, on pourrait s'interroger sur l'émancipation dont elles peuvent faire preuve au quotidien, en nous centrant sur les institutrices du début de la III^e République.

²⁷ Louise MICHEL, *Mémoires*, Editions Tribord, Bruxelles, 2005, p 63.

²⁸ *Ibid.*, pp. 79-80

A- Rapport avec l'autorité : Le formatage des écoles normales

Gilles Laprévotte propose une définition de l'École Normale:

Cette formation n'est pas une transmission de simples recettes techniques. Ce qu'elle propose n'est un ensemble d'outils et de savoir-faire parcellaires. C'est au contraire une formation totale, qui met au premier plan la formation et même la transformation personnelles.²⁹

L'École normale n'est donc pas juste l'occasion d'acquérir des savoirs et des connaissances, mais bien d'imprégner la personne pour en faire un « serviteur de l'État ».

Les conditions de formation dans les Écoles normales sont difficiles. La discipline y est très sévère. Ferdinand Boisson utilise même l'expression de « couvent laïques »³⁰.

Le repli sur soi des instituteurs est théorisé à l'École normale, il faut être bien avec tout le monde mais très bien avec personne, pour éviter le favoritisme de certains enfants, comme l'évoquent Mona et Jacques Ozouf. On les met également en garde sur les hommes qui seraient appâtés par le salaire et qui voudraient à tout prix devenir des « maris d'institutrices ». Les institutrices se méfient donc beaucoup des demandes en mariage, et font preuve de prudence pour les éviter. On leur apprend également qu'il faut éviter les marques de sympathie qui pourraient nuire à leur réputation.

Les rapports mensuels de l'Ecole normale de Douai³¹ (**Annexe 3**) permettent d'illustrer les conditions difficiles dans lesquels sont plongées les futures institutrices. Chaque mois, un rapport est réalisé permettant de revenir sur les événements passés. Ce rapport traite de sept catégories : le nombre d'élèves, la situation générale, l'inspection et les visites des autorités, le conseil d'administration, le personnel, les études et enfin la discipline. Cela montre que l'administration est très stricte et très contrôlée, il y a chaque mois des visites officielles par exemple « M. l'Inspecteur général a visité l'École le lundi 29, il a assisté à un certain nombre de leçons » ou « Monsieur le directeur départemental a assisté à plusieurs classes ».

Au niveau de la discipline, les dossiers d'institutrices présents aux archives départementales comportent de nombreuses lettres de démission de l'École normale, ce qui

²⁹ Gilles LAPREVOTTE, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres, les écoles normales primaires en France 1879-1979*, op. cit., p. 33.

³⁰ Expression de Ferdinand Buisson (1841 – 1932)

³¹ Archives départementales du Nord : 2T 2619

prouve que les enseignantes ont du mal à se tenir aux règles. De plus, on peut voir qu'il fallait faire des demandes et s'excuser en cas de retard. Il fallait également systématiquement faire des lettres pour pouvoir sortir de l'externat quand cela n'était pas prévu.

On condamne également les « mœurs légères » des futures institutrices. Les correspondances sont interdites. Dans plusieurs rapports, on parle de « l'inévitable trouble qu'apportent toujours la fête de Ste Catherine ». On évalue le travail de chaque promotion et on le compare : « le travail des deux autres années est toujours trop hâtif et superficiel ». Un classement est effectué par mois, et les élèves institutrices qui ont des difficultés sont pointées du doigt dans les rapports de l'école normale.

Il y a également des punitions collectives et individuelles, qui sont faites publiquement: « Le conseil des professeurs a décidé de demander [...] un avertissement d'avoir à mieux travailler pendant le dernier trimestre, sous peine d'exclusion en fin d'année ». Elles n'ont pas le droit de lire ce qu'elles veulent, car l'une d'entre elle a obtenu une sanction pour « avoir introduit sans autorisation un roman- feuilleton de journal ».

Les mariages entre instituteurs sont recommandés par l'administration. Dès 1880, de nombreuses revues évoquent et vantent les mérites de ces mariages républicains. On trouve des conseils à ce propos dans les livres de morale à l'École normale : quand elles quittent l'école, les institutrices doivent par exemple, « rester célibataire au moins 3 ans pour reconnaître les bienfaits de l'État et faire son service le mieux possible sans charges d'intérieur pour le ménage ou rechercher si possible le compagnon avec lequel, on pourra lire le même livre »³².

Comme on l'a dit précédemment, les rapports avec les supérieurs, ne sont pas faciles, comme on peut le voir dans la lettre de Me Lemette³³ qui se plaint de sa directrice (**Annexe 4**). On ne leur apprend pas à l'École normale à gérer ses situations difficiles, avec les instituteurs « de la vieille école » qui ne sont pas passés par l'École normale et qui quelque fois applique des pédagogies, qui ne privilégient pas le bien-être de l'enfant. On assiste ici à des situations à la limite du harcèlement moral.

³² Jacques et Mona OZOUF, *La République des instituteurs*, op. cit., p. 417.

³³ Archives départementales du Nord : 1T311 / 210

Un certain nombre de textes régissent donc les actions de l'institutrice et ce qu'il doit faire au quotidien. Jules Payot avec le livre *Avant d'entrer dans la vie*, établit un guide pratique pour les jeunes enseignants. Après la première nomination dans les écoles, les institutrices doivent se rendre dans les villages, Jules Payot les incite à se renseigner sur les autorités, les habitants, leurs habitudes, à se faire leurs propres jugements. Il les met en garde sur les faux renseignements. De plus, il préconise des conseils sur l'école et sur les rapports avec les collègues instituteurs. Pour lui, il faut que l'institutrice commence par une école mixte, sans collègue instituteur plus âgé, qui pourrait empêcher sa prise d'initiative et affecter sa vision du métier. Il parle également de l'appartenance au corps enseignant et du fait de toujours soutenir ses collègues et de ne pas les critiquer³⁴.

La lecture du Code Soleil³⁵, aussi appelé Le livre des instituteurs, même si il est publié au début du XX^e siècle, nous permet de mieux comprendre les droits et les devoirs qui entourent la fonction d'instituteur. La première partie sur la morale professionnelle se décompose en trois chapitres : l'éducateur, la vie privée de l'instituteur et l'instituteur et la vie publique. Chaque point est détaillé, on apprend alors qu'il faut que l'instituteur ait une bonne culture personnelle, on lui préconise un devoir de lecture, on l'encourage à éviter l'isolement, une fois encore en pratiquant le mariage entre instituteurs, on détaille ses rapports avec la population et la ligne de conduite à suivre.

Il y a tout un passage sur l'institutrice dans la morale professionnelle :

L'institutrice, surtout, aura à se surveiller. Il entre dans sa mission au village de faire d'éducation du goût : à elle d'apprécier les limites du bon goût et de s'y tenir. La jeune institutrice célibataire éprouvera du plaisir à de fréquentes promenades [...] Réunir autour d'elle les anciennes élèves, créer une société postscolaire féminine, un ouvroir où elle initiera les jeunes filles à de menus travaux manuels d'utilité ou d'agrément [...] en développant l'amour de la petite patrie. Une institutrice dévouée peut modifier en quelques années, la physionomie et la mentalité d'un village.

Les rapports de la situation et morale de l'École normale sont obligatoires. Ils servent à donner le détail complet de la situation de l'École. (**Annexe 5**)

³⁴ Jules Payot, *Avant d'entrer dans la vie : aux instituteurs et aux institutrices, conseils et directions pratiques*, Librairie Armand Colin, 1897, Livre II, chapitre 1, pp. 77 -85

³⁵ Le Code Soleil, du nom de son auteur Joseph Soleil, est publié à partir de 1923.

Là encore, avec le rapport de l'École normale de Douai³⁶ en 1884, on a un aperçu du cadre réglementaire dans lequel les futures institutrices évoluent.

B- Émancipation dans la sphère sociale et domestique

L'Institution scolaire essaye de contrôler les institutrices qui sortiraient du cadre défini par la fonction de représentant de l'école républicaine.

Les institutrices sont soumises à l'autorité et doivent rendre des comptes à chaque moment de leur vie. Par exemple, Mme Kalina³⁷ se fait rappeler à l'ordre par l'inspecteur qui lui demande des explications après son mariage avec un tchègue.

De nombreuses sanctions sont faites à l'encontre des élèves-institutrices qui introduisent des lettres ou qui entretiennent des correspondances avec de jeunes hommes. On sanctionne leurs mœurs trop légères. Les lettres³⁸ présentes dans **l'annexe 6**, traitent d'une affaire de mœurs. La première lettre relate les écarts de conduite d'une jeune fille de l'École normale de Douai, qui avec la complicité de sa famille, a entretenu une relation épistolaire avec un jeune homme. L'administration choisit donc de lui infliger un blâme sévère dans un premier temps mais la jeune fille a continué à entretenir des relations avec ce jeune homme et à amener un écrit pornographique, donc elle est exclue définitivement de l'école. Selon les termes employés, la jeune fille présenterait « les plus grands dangers ». Les futures institutrices qui s'opposent à l'institution sont donc systématiquement écartées de la formation. (**Annexe 6**)

Louise Michel donne également des détails sur les nombreuses dénonciations qui ont été faites à son égard : « J'allais chez le recteur de l'académie [...] je m'expliquais au sujet des dénonciations envoyées à mon égard, disant que tout était vrai, que je désirai aller à Paris, que j'étais républicaine », « Mais, malgré les dénonciations de quelques imbéciles [...] sur mes opinions politiques, ma classe marchait d'autant mieux que j'avais le zèle de la première jeunesse ; je la faisais avec passion. » ou encore « À ma classe d'Audeloncourt on chantait *La Marseillaise* avant l'étude du matin et après l'étude du soir »³⁹.

³⁶ Archives départementales du Nord : 2T 2614

³⁷ *Ibid.*, 1T311 / 193

³⁸ *Ibid.*, 2T 2614

³⁹ Louise Michel, *Mémoires*, op. cit., p. 86.

Mona et Jacques Ozouf s'interrogent donc sur la frontière entre la vie privée et la vie publique de l'instituteur qui est toujours en représentation dans sa vie, dans ses loisirs, dans ses choix. Cet aspect est encore plus présent chez les institutrices. Elles sont les représentantes de l'École publique, de l'École de la République.

Les auteurs s'intéressent particulièrement aux loisirs des instituteurs. Ils constatent alors que toutes leurs activités sont plus ou moins liées à l'école. Toute distraction privée devient une démonstration publique, ils sont les représentants de l'école laïque. De plus, le manque d'argent dans la plupart des cas, affecte la possibilité pour les instituteurs d'avoir des divertissements et une grande partie du temps libre de l'instituteur est utilisé à la préparation des cours. Ils organisent donc leurs divertissements en fonction de leurs revenus. Ils ont recours à la nature, avec l'herborisation (fabrication d'un herbier par exemple), la chasse, la pêche, la promenade ou le jardinage, très présent chez les institutrices. L'invention de la bicyclette en 1890 est un événement qui bouleverse l'existence quotidienne des instituteurs en leur procurant l'ivresse de maîtriser l'espace. L'acquisition de la bicyclette récompense le succès à l'École Normale ou au certificat d'aptitudes professionnels. Pourtant, le principal loisir est la lecture, qui est pratiquée par 66% des instituteurs, hommes et femmes confondus. D'après Jules Ferry, le goût et l'habitude de lire est le meilleur outil à glisser dans les bagages du maître. Les non-lecteurs le sont par manque de temps ou d'argent, même si la lecture est le loisir le moins coûteux. Les instituteurs fréquentent les bibliothèques pédagogiques, cantonales et municipales. Ils lisent les livres avant leurs prêts, pour éviter que les lecteurs tombent sur des œuvres « trop appuyées », même si pour tous, l'acte de lire est plus important que le contenu du livre. À cet égard, les instituteurs et les institutrices ne lisent pas les mêmes livres, les lectures féminines sont philosophiques ou poétiques, alors que les hommes lisent davantage de livres d'Histoire. La lecture est considérée sous deux aspects : un aspect moral, la lecture en tant que refuge et stimulant face à la vie, le livre devient alors le compagnon bienfaisant d'une vie et un aspect intellectuel, les instituteurs lisent en faisant des fiches de bibliothèque, en recopiant des passages, des belles phrases, qui pourraient améliorer leur enseignement.

Les instituteurs font des vœux en ce qui concerne le métier de leurs enfants. Les destins des instituteurs et leurs ressentis déterminent le souhait de voir leurs enfants partir dans la même voie qu'eux. Le résultat est unanime, 61% d'entre eux ne souhaitent pas voir

leurs enfants devenir à leur tour, instituteurs. Ils veulent pour leurs enfants, témoins de leurs propres vies, une meilleure ascension sociale, comme être professeur dans le secondaire. Les auteurs insistent par ailleurs, sur un paradoxe, même si les instituteurs ne souhaitent pas que leurs enfants soient enseignants, ils restent très attachés à l'école, et ils continuent après leurs retraites, à organiser leurs vies en fonction de l'école.

Les catégories socio-professionnelles des parents d'instituteurs sont diverses. On peut néanmoins dégager quatre ensembles, selon Mona et Jacques Ozouf⁴⁰. Il y a les petits agriculteurs, les artisans ou commerçants indépendants, les petits fonctionnaires et personnels de services et enfin les instituteurs. Pour les trois premières catégories socio-professionnelles, le choix de l'enseignement est une rupture par rapport à la profession de leurs parents. Les auteurs constatent également que la majorité des mères d'institutrices appartiennent à la catégorie des femmes au foyer. On a alors une volonté d'émancipation et d'acquisition d'un statut social. Les instituteurs témoignent également de la pauvreté de leurs milieux familiaux, du « sentiment d'extrême modestie du milieu originel »⁴¹. Elles estiment avoir vécu leur enfance dans un milieu misérable.

« Les trois quarts de nos instituteurs portent sur le niveau économique de leur famille une appréciation négative, et n'hésitent pas à inscrire dans cette gêne originelle le choix de leur métier, qui à leurs yeux donc, produit de la condition sociale »⁴²

Il faut néanmoins nuancer cette approche du choix de l'enseignement par nécessité matérielle, car les parents d'instituteurs expriment surtout du désir. En effet, pour ces parents, parfois illettrés, l'instruction est très importante, c'est de là que s'enracine le désir de voir leur enfant choisir cette voie. Pour les parents d'instituteurs, le fait de ne pas voir leur enfant devenir soldat et la durée limitée du service militaire, entre également en compte. Il y a également le choix d'éviter de faire subir un métier physique pénible à leur enfant.

Les motivations des parents d'institutrices ne sont pas forcément les mêmes. Les institutrices viennent souvent de milieux un peu plus favorisés socialement et culturellement. Les auteurs de *La république des instituteurs* évoquent alors des motivations plus négatives. Les femmes deviennent institutrices souvent à la suite d'un

⁴⁰ Jacques et Mona OZOUF, *La République des instituteurs*, Hautes Etudes, Gallimard, Le Seuil, Paris, 2001, p 40.

⁴¹ *Ibid.*, p 42.

⁴² *Ibid.*, p 42.

drame familial ou d'une situation difficile, car c'est à l'époque, la seule manière de travailler et de s'élever socialement, il n'y avait en effet, pas beaucoup d'autres orientations possibles que l'enseignement. « Alors que les garçons déclinent davantage la nécessité physique ou générationnelle, les filles se réfèrent davantage à la nécessité sociale et aux convenances »⁴³. De manière générale, les enfants se conforment à l'avis des parents. Il y a davantage de regrets de la part des instituteurs, pour lesquels, l'éventail des professions étaient beaucoup plus larges.

Pour les institutrices, il y a une véritable vocation pour devenir enseignante, plus que chez les instituteurs. Elles sont moins nombreuses à avoir subie l'influence des maîtres ou celle de leurs parents comme l'écrivent, Jacques et Mona Ozouf dans *La République des instituteurs*, « Tout se passe donc comme si la vocation des femmes était – en dépit du culte rendu à l'institutrice – un peu moins dépendante des influences extérieures »⁴⁴. Bien qu'étant un choix intérieur de la personnalité profonde de la personne, cela répond également à un choix biologique : les institutrices en s'occupant des enfants des autres souscrivent en quelque sorte au « vœu de la nature ». Ce désir est à la fois exprimée, exclusif et très précis pour la majorité des institutrices. Le choix féminin est donc moins conventionnel, cela « témoigne d'une volonté et d'une fermeté personnelles, d'un esprit émancipé qui fait considérer la chasse au mari, comme humiliante et, plus profondément, rejette toute passivité. »⁴⁵.

À cela s'ajoute le sentiment d'évidence des fils et filles d'instituteurs. Il n'est alors pas nécessaire d'évoquer la vocation tellement le choix semble évident. Ils évoquent alors la familiarité des lieux et du métier. Ils choisissent alors cette voie en cédant à l'évidence, comme pour constituer une « dynastie professionnelle »⁴⁶. Cependant, il y a parfois de la résignation de ne pas pouvoir faire autrement, de ne pas pouvoir choisir un autre métier, par manque de moyen, d'imagination ou à cause de la pression familiale. Ces fils et filles d'instituteurs choisissent majoritairement de ne pas suivre l'exemple de leurs parents, en mettant en œuvre des pédagogies nouvelles avec une approche différente du métier d'enseignant, notamment grâce au mariage républicain.

⁴³ *Ibid.*, p. 64.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 85.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 86.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 98

L'enseignement constitue alors un véritable débouché pour les femmes. Ces femmes indépendantes, d'après Rebecca Rogers, se présentent publiquement comme servant la cause familiale et affirme leur distance par rapport aux autres modèles de femmes instruites existants, comme celui du bas-bleu. En effet, les représentations des femmes savantes restent plutôt négatives. Le terme de bas-bleu désigne des femmes de lettres, mais cela a une connotation négative, avec l'image d'une « vieille fille » acariâtre et dépourvue de séduction. L'institutrice est une femme instruite, souvent mariée, qui a un statut social à part entière. Elle conteste l'image de suppléante médiocre de la mère éducatrice, qui n'est au mieux, qu'un second choix professionnel. Il faut en effet, remettre en contexte, « l'hypothèse d'une relation entre le célibat et le niveau de qualification, qui met en jeu l'origine sociale et le cursus scolaire »⁴⁷, le taux de célibat n'est que de 53 % chez les maîtresses de l'enseignement primaire, alors qu'il dépasse les 70% pour les femmes professeurs dans l'enseignement secondaire, comme le remarque Marlène Cacouault. De plus, les dossiers d'institutrices des archives départementales en 1T311 appuie ce constat, en effet, même si certaines le font tardivement, elles se sont mariées, souvent avec des instituteurs, ce qui confirme l'appartenance de ses femmes au milieu républicain et leur apparente émancipation. Pourtant, même si la majorité d'entre elles, se contentent de suivre la ligne de conduite régie par l'institution, on peut mettre en valeur de nombreuses institutrices qui ont écrit leurs noms dans la lignée du féminisme.

III- Culture et identité féminine

Au regard de l'émancipation de l'institutrice vis-à-vis de la société, de sa famille, nous allons maintenant aborder cette question plus largement en nous intéressant dans cette partie, à tout ce que comporte la culture et l'identité féminine. Nous explorerons dans un premier temps la figure de l'institutrice militante, puis son implication dans la laïcisation de l'enseignement et enfin nous verrons les débuts du féminisme en dressant un historique du mouvement et un détail ses figures féminines emblématiques.

La citation suivante, emprunté à Mathilde Dubesset, illustre bien la réflexion qui sera développée:

La question du statut des femmes a été et demeure un enjeu essentiel dans ce qui a été et qui est encore parfois une confrontation entre celles et ceux qui défendent la liberté

⁴⁷ Arlette FARGE et Christine KLAPISCH (dir), *Madame ou Mademoiselle, Itinéraires de la solitude féminine (XVIII-XXe siècles)*, Paris, Montalba, 1984. P. 177.

personnelle, le libre-arbitre, le droit de l'individu (homme ou femme) et ceux pour qui la coutume, la tradition ou la loi religieuse doivent primer voire s'imposer.⁴⁸

A- La figure de l'institutrice militante

Pour Rebecca Rogers, il existe une véritable identité féminine. La multiplication d'institutions féminines et le développement d'un discours en faveur de l'éducation des filles au XIX^e siècle transforment le paysage culturel pour les femmes. Elles acquièrent alors des espaces pour exprimer leurs opinions, avec l'essor de la presse bon marché, mais aussi de la littérature féminine. Les enseignantes ont des aspirations pour la création d'écoles et les nouvelles pédagogies, qui leur permettent d'améliorer leurs qualifications et d'acquérir un statut social. Louise Michel fonde son école qu'elle dit libre, car pour appartenir à la commune, il aurait fallu prêter serment à l'Empire, ce qu'elle ne voulait pas.

Comme l'énonce Mathilde Debusset, les femmes sont très engagées sur le terrain de l'instruction des filles. Les demandes en faveur de cette idée sont clairement formulées dans les cahiers de doléances par les femmes et les hommes pendant la Révolution Française.

Un demi-siècle plus tard, ces demandes sont reprises par le courant Saint-Simonien et par des femmes comme Jeanne Deroin, Pauline Roland ou Eugénie Niboyet. Ces femmes appartiennent au « proto-féministes », qui pose aux pouvoirs publics la question de l'instruction des filles.

Pauline Kergomard qui crée l'école maternelle est longtemps considérée comme une exception française avec une pédagogie originale et une socialisation précoce des enfants dans un cadre scolaire public et gratuit. Nommée en 1880 inspectrice générale des écoles maternelles, elle conservera son poste jusqu'en 1917. Les écoles maternelles ont pour but de scolariser les enfants de moins de 6 ans. En 1880, les républicains transforment les salles d'asile en écoles maternelles dépendantes de l'État. Alors que les salles d'asile étaient le fait d'initiatives privées. Le but de ces écoles maternelles est de prendre en charge les enfants dans leurs spécificités intellectuelles, psychologiques et physiques. Cette « Femme énergique, républicaine convaincue, [...] est surnommée le « Jules Ferry enjuponné » par la presse conservatrice qui la compare à Louise Michel. »⁴⁹

⁴⁸ Mathilde Dubesset, *L'engagement des femmes dans la laïcité, une approche historique*, Intervention à Valence, 16 Avril 2005

La politique et l'enseignement sont très liés. Par exemple, à l'École Normale, on préconise aux institutrices de s'abonner à un journal pour suivre l'évolution politique et social.

Anne-Marie Sohn considère l'institutrice comme la « première travailleuse intellectuelle ». Pour l'auteur, le groupe social homogène des institutrices peut servir de test pour étudier la psychologie collective à un moment donné. Dès la III^e république, les plus conscientes dénoncent les injustices sociales liées au sexe.

La montée du syndicalisme dans l'enseignement primaire est liée à l'essor de l'école laïque. L'idée d'une organisation des maitres revient au ministre de l'Instruction Publique. Il encourage la création d'associations coopératives pour renforcer l'adhésion des instituteurs face aux résistances du clergé.

B- L'engagement des femmes dans la laïcisation de l'enseignement

On peut définir le concept de laïcité, comme un principe de séparation du politique et du religieux, de l'État et de l'Église. Synonyme de liberté de conscience, la laïcité est « éminemment politique, très liée à l'héritage de la Révolution française et constitutive de notre culture républicaine »⁵⁰.

La Révolution française a proclamé les droits de l'homme et du citoyen⁵¹, qui remet en cause pour la première fois le pouvoir de l'Église catholique dans de multiples domaines, comme celui du mariage, avec l'adoption de la loi autorisant le divorce en 1792. Mais en même temps, cela a exclu les femmes de la citoyenneté politique. En effet, au XIX^e siècle, on établit un lien étroit entre les femmes et l'univers religieux, favorisé par le retour en force de l'Église catholique dans l'enseignement féminin. C'est pour cette raison et par crainte du retour des cléricaux, que le droit de vote pour les femmes est adopté si tardivement en France.

Hubertine Auclert est à cet égard, une figure pionnière du combat pour le suffrage des femmes. En 1880, elle s'interroge déjà sur la légitimité du droit de vote aux hommes de l'Église, si la question essentielle est celle de l'influence de la religion. L'idée du vote

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 Août 1789.

des femmes gagne donc du terrain pendant la Belle Époque et reçoit le soutien d'hommes politiques comme Jean Jaurès ou Ferdinand Buisson.

L'engagement en faveur de la laïcité se poursuit avec les lois scolaires et la laïcisation progressive de l'enseignement. On peut proposer une définition de cette laïcisation de l'enseignement, c'est le passage à un corps d'enseignants et à des contenus d'enseignement non religieux.

L'instruction est un enjeu majeur dans le dernier tiers du XIX^e siècle, car elle permet d'installer et d'enraciner les idées républicaines, comme le prouve la citation suivante de Mathilde Dubesset, « Il s'agit alors de faire progresser les idéaux républicains et l'école est un des vecteurs essentiels de cette entreprise puisqu'elle a comme mission de former les futurs citoyens »⁵². C'est aussi un moyen de lutter en faveur de la laïcité, en essayant de diminuer la place de l'Église catholique dans l'enseignement.

La loi Falloux donne une plus grande liberté d'enseignement pour les congrégations religieuses, qui assurent une grande partie de l'enseignement public. Même si cette loi est fort critiquée, elle marque une grande avancée dans le domaine de l'éducation des filles, car elle encadre l'enseignement primaire féminin.

À la fin du 2nd empire en 1952, il y a une véritable opposition entre les républicains et l'Empire, directement influencée par l'Église catholique. Les femmes présentes dans les cercles républicains dans les années qui suivent, feront d'ailleurs parti du personnel politique de la III^e République.

On peut donc établir un parallèle entre la laïcité et les droits des femmes, comme le souligne Mathilde Dubesset, « la laïcité tout en affirmant la liberté de conscience refuse qu'une religion impose ses prescriptions. Elle est donc une condition essentielle pour assurer le respect des droits de la personne, et donc des droits des femmes »⁵³.

On retrouve cette idée dans les débats très vifs à propos de la loi autorisant le divorce. En effet, après avoir été abrogé, la loi sur le divorce est rétablie en 1884. On assiste alors à une remise en cause du caractère indissoluble du mariage, selon la tradition catholique. Les réfractaires à cette loi mettaient en avant le risque grave pour la famille et

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

la porte ouverte à l'immoralité. Ces débats sont par ailleurs, repris par les féministes républicaines laïques, qui sont très nombreuses à demander le divorce après l'entrée en application de la loi.

Le mouvement des féministes républicaines laïques porte un regard très critique sur l'Église catholique, qu'il considère comme un obstacle à l'émancipation des femmes. On retrouve d'ailleurs parmi ces féministes républicaines laïques, Maria Deraismes ou Julie-Victoire Daubié, la première bachelière de France. Pauline Kergomard s'insurge également contre les religieuses en critiquant leur incompétence et leur attachement à une certaine pédagogie de la soumission.

C- Le féminisme au début de la IIIe République

« Pour les femmes, il est encore très audacieux, en 1889, de prétendre sortir de la condition que leur fait à la fois le code civil de 1804 [...] et une tradition millénaire d'exclusion de la sphère publique »⁵⁴. Cette citation annonce la difficulté des débuts du féminisme sous la IIIe République, notamment ce qui concerne la libre disposition du salaire des femmes mariées.

Anne- Marie Sohn définit le féminisme révolutionnaire :

Comme le syndicalisme ne surgit qu'avec la coalition, le féminisme n'apparaît qu'avec la constitution de groupements féminins dont le but est l'amélioration de la condition féminine et l'émancipation du « deuxième sexe ».

Le féminisme est un mouvement tardif en France. La Ligue des Droits de la Femme créée en 1876, l'inaugure. Les clubs de femmes révolutionnaires de 1792-93 n'entrent pas, dans cette catégorie, même s'ils ont pu exprimer des idées proches de vraies féministes.

Flora Tristan et Louise Michel si elles ont contribué au façonnement de l'idéologie révolutionnaires féministes, n'ont pas fondé le cadre au service des seules revendications féminines. Le féminisme serait donc un phénomène de la IIIe république.⁵⁵

Cette citation nous éclaire sur les débuts du féminisme en France.

Pour elle, le féminisme est un mouvement de la France urbaine. Le mouvement se définit par une tactique, une stratégie dominante sous la IIIe république, l'intégration et l'assimilation : « Les femmes qui se sentent exclues d'une société masculiniste peuvent

⁵⁴ Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, "Le féminisme, une utopie républicaine 1860-1914", Extrait d'acte de colloque « Femmes et pouvoirs » (XIXe - XXe siècle), janvier 2005.

⁵⁵ Anne-Marie SOHN, *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la Fédération unitaire de l'enseignement de 1919 à 1935*, Université de Paris X, s.d., 417 p. Préface

essayer d'y entrer par identification à l'homme, ce dernier devant accepter, avec paternalisme, cette assimilation ». L'éducation et la conception du mariage amènent de nouveaux comportements chez les femmes.

L'avènement de la République suscite donc chez les féministes un espoir immense. L'installation définitive de la République dans les années 1880, donne les moyens au mouvement féministe de s'inscrire dans la durée.⁵⁶

Maria Deraismes est une des théoriciennes du féminisme. C'est elle qui, dans les dernières années du Second Empire, préconise « l'égalité entre les sexes complète pour réaliser la République idéale ».⁵⁷ Née en 1828 de parents commerçants aisés, elle reçoit une solide instruction, que normalement les garçons sont les seuls à recevoir. Elle naît dans un milieu déjà militant car ces parents en lui offrant cette instruction, refusent de se plier aux préceptes éducatifs en vigueur. En 1869, se constitue le premier groupe militant de cette nouvelle phase du féminisme autour de Maria Deraismes et de Léon Richer, un radical franc-maçon. Ils se font appeler « la société pour la revendication des droits civils des femmes ». Très active dans la vie politique, elle véhicule les idées républicaines. Le premier objectif du groupe est de créer des écoles, pour apporter aux filles, une éducation qui leur donne des chances égales à celles des garçons. Maria Deraismes et Léon Richer « focalisent leur action sur la condition légale de la femme et créent « L'Association pour le Droit des femmes » en 1870 », comme l'expliquent Laurence Klejman et Florence Rochefort.

La guerre de 1870 avec la Commune vient interrompre ces activités militantes. Cependant l'implication de Louise Michel dans la Commune, montre le militantisme révolutionnaire des femmes. La vie de Louise Michel connaît un tournant en 1870 quand elle est élue présidente du Comité de vigilance des citoyennes du XVIII^e arrondissement. Elle se trouve alors très impliquée dans la Commune de Paris dans la frange révolutionnaire la plus radicale. Obligée de se rendre, elle sera condamnée à la déportation à vie et envoyée en Nouvelle Calédonie jusqu'en 1880 où elle rejoint le mouvement anarchiste. À son retour, elle reprend son activité militante défendant le droit des femmes, des ouvriers, des chômeurs et l'abolition de la peine de mort. Son arrestation et sa

⁵⁶ Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *Le féminisme sous la troisième république : 1870-1914*, In : Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1985, N. 1 pp. 8-11.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 9

déportation prive le féminisme d'une des militantes révolutionnaires, les plus actives, surnommée « la Vierge Rouge ».

Mais la proclamation de la République en 1870 n'atténue pas la situation légale des femmes, au contraire, « un délire misogyne s'empare de la presse qui voit en toute femme une « pétroleuse » potentielle »⁵⁸. Victor Hugo, préoccupé par le sort des femmes, écrit une lettre largement diffusée dans la presse, qui aidera le mouvement féministe à reprendre de l'ampleur et à amener des nouveaux visages, comme celui de Hubertine Auclert, dont nous avons parlé précédemment. Elle donne de l'impulsion au suffragisme, qui devient le point de convergence du mouvement féministe. Elle fonde en 1876 « le droit des femmes », premier groupe qui revendique le droit de vote pour les femmes. Deux courants interviennent alors dans le féminisme : ceux qui « préconisent l'échelonnement des revendications dont le droit de suffrage est le point ultime » et ceux qui font « découler du droit de vote l'obtention, rapide, de tous les droits donc les femmes sont dépourvues ». Le premier congrès international du droit des femmes de Paris en 1878 confirme la scission entre ces deux tendances. En conséquence, le suffragisme n'a plus le droit de parole, mais ils essayent d'attirer le plus possible les pouvoirs publics, sur « l'inégalité insupportable que pérennise la République en privant la moitié de la population de ses droits de citoyen »⁵⁸.

Le féminisme se diversifie avec la stabilité politique de la III^e République. Une troisième tendance émerge, c'est le féminisme socialiste, porté par Léonie Rouzade notamment, qui essaye de lier l'émancipation des femmes à celle des travailleurs. Le féminisme et le socialisme s'écarte car le mouvement féministe socialiste est accusé d'être un mouvement bourgeois, qui ne favorise pas l'union des forces ouvrières.

À côté de ce féminisme très politique, on voit apparaître un féminisme plus mystique, qui « encense le féminin et confère aux femmes la mission de régénérer l'humanité »⁵⁸, avec Louise Koppe, républicaine et mère de famille nombreuse, qui valorise la conception de la fille-mère. Les groupes se multiplient mais n'arrivent pas à donner une véritable image du féminisme. Cependant, le journal *La fronde*, fondé en 1897 par Marguerite Durand, relate la diversité des courants et en est le point central.

⁵⁸ *Ibid.*, pp. 8-11

Le travail, à savoir l'égalité homme-femme dans le travail, est un thème récurrent chez les féministes, notamment avec les revendications salariales. Il faudra cependant attendre le début du XX^e siècle, pour voir apparaître des acquis, comme la libre disposition du salaire pour les femmes mariées.

L'éducation des filles reste à parfaire, même si il y a eu des avancées avec les lois scolaires. Il faut que les filles puissent intégrer l'enseignement secondaire pour préparer des diplômes et choisir son métier. À ce propos, Julie-Victoire Daubié, première bachelière de France, inscrit cet événement dans une campagne plus large en faveur de l'instruction et du travail des femmes de 1859 à 1869. Elle lutte ensuite pour la condition morale et les droits politiques et prône l'égalité des sexes dans l'enseignement.

Pour connaître l'atmosphère de ses années et le versant antiféministe, le personnage d'Anna Lampérière est très intéressant, car c'est « une des rares femmes à avoir contribué à la discussion théorique sur l'idéologie de la solidarité pendant la Troisième République »⁵⁹. Elle se proclame elle-même comme une « anti-féministe » et une défenseuse de la cause des femmes et du progrès social. Pour elle, « Le féminisme n'est pas une méthode, ni un parti, malgré des manifestations récentes qui ont pu faire illusion, c'est tout au plus une tendance issue d'une fausse interprétation des faits. »⁶⁰. En tant que solidariste, elle ne croit pas au modèle égalitaire de la citoyenneté, elle prône une citoyenneté mixte mais non égalitaire. Cette vision de la citoyenneté donne des droits et des devoirs différents en fonction du rôle économique et social supposé de l'individu. Alors que pour les féministes, « L'homme et la femme étant l'un et l'autre des personnes humaines, doivent avoir l'un comme l'autre, les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes libertés, dans une égalité absolue »⁶¹.

Institutrice de son état, la réforme scolaire est au cœur de son projet républicain. Afin de préparer les jeunes à leur futur rôle d'adulte actif, il convient d'avoir une éducation équivalente mais différente de celle des jeunes hommes.

⁵⁹ Anne-Rachel EPSTEIN, *Anna Lampérière, solidarité et citoyenneté féminine sous la Troisième République*, Genre & Histoire [en ligne], n°3 | Automne 2008

⁶⁰ Anna LAMPERIERE, *Le rôle social de la femme, devoirs-droits-éducation*, Félix Alcan, éditeur, Paris, 1898, 175 p., p. 2.

⁶¹ *Ibid.*, p. 3-5

Pour Anna Lampérière, comme pour la plupart des solidaristes, la femme doit s'occuper de son foyer et donc rester à la maison. Elle définit la « femme idéale » comme une femme au foyer, c'est ce qu'elle nomme la « situation normale ».

À la différence des autres solidaristes, Anna Lampérière envisage une seconde catégorie de femmes, celles qui ne sont pas dans une situation dite « normale » c'est-à-dire les femmes isolées, veuves, abandonnées, avec ou sans enfant qui doivent subvenir seules à leur besoin. Ces femmes parfois définies comme appartenant au « troisième sexe » doivent être « préparées à des fonctions analogues à celles des mères mariées afin de préserver l'ordre des genres ».

La théorie d'Anna Lampérière sur la non-différence entre les cerveaux masculins et féminins se rapproche de celle de l'anthropologue Léonce Manouvrier. En effet, ils considèrent que l'infériorité intellectuelle de la femme n'est pas due à une différence de potentiel mais est d'origine sociale. L'homme et la femme ne peuvent pas prétendre à une égalité dans la concurrence car leur engagement dans les domaines de la vie sociale est différent. Les femmes ont la responsabilité de trois domaines qui sont la maternité, l'économie et l'esthétisme. Pour Anna Lampérière, les femmes ont un rôle de gestion et d'organisation de la société c'est pourquoi il faut les former à ce nouveau rôle social.

Conclusion

Le XIX^e siècle est une époque charnière pour le domaine de l'éducation. Beaucoup de réformes et de lois sont mises en place et elles touchent particulièrement l'éducation de filles. Entre la création des écoles élémentaires pour filles, la mise en place de l'école gratuite et laïque et l'obligation de scolarisation des enfants de 6 à 13 ans quel que soit leur sexe, on observe un bouleversement de la société et une réévaluation de la condition et du statut de la femme. La femme n'a plus le seul rôle de « bonne mère de famille », elle s'émancipe. L'institutrice est un témoin privilégié de ces changements dans la société. Touchée de près par cette évolution, elle est également actrice du bouleversement social. Même si les conditions pour devenir institutrices, pour s'installer dans l'école et trouver sa place dans cet écosystème sont difficiles, elles ont une véritable vocation pour devenir enseignante et prennent conscience de leur rôle dans l'évolution des mentalités. Les conditions de vie générales des instituteurs et des institutrices sont difficiles à cause de l'isolement, de la solitude morale et de la misère matérielle, il faut néanmoins, d'après Mona et Jacques Ozouf⁶², recontextualisé l'image misérable de la vie de l'instituteur. Comparée à la vie d'aujourd'hui, elle paraît misérable, mais à l'époque, elle n'est ni intolérable, ni exceptionnelle. Les instituteurs ont des privations, mais gagner plus n'est pas une obsession, et dans les témoignages, on peut voir qu'ils s'inquiètent davantage des conditions de vie de leurs élèves.

Le désir des institutrices et des femmes en général, de s'investir dans la vie sociale et politique est fort. Les institutrices assument une culture et une identité féminine. Nous avons pu constater à quel point, elles sont militantes et que leur implication dans la laïcisation de l'enseignement est importante. Le féminisme et la laïcité sont deux thèmes particulièrement représentatifs qui marquent un réel progrès dans la vie sociale des femmes de l'époque.

La démarche d'émancipation des femmes n'a pas cessé depuis le XIX^e siècle, les femmes ont petit à petit su obtenir de nouveaux droits et plus de libertés : droit à l'éducation et à la formation, droit civil, exclusivité dans l'appartenance de son propre corps avec le droit à la contraception et celui sur l'avortement, et cela jusqu'à l'« ultime droit » celui de voter. Tout cela n'a été possible que grâce à l'investissement personnel et à l'implication de femmes et d'hommes, des personnalités politiques mais également des personnes investies dans la vie quotidienne tel que les institutrices.

⁶² Jacques et Mona OZOUF, *La République des instituteurs*, Hautes Etudes, Gallimard, Le Seuil, Paris, 2001.

TABLES DES ANNEXES

Annexe1 :Rapport d’inspection de Me Delcambre.....32

Archives départementales du Nord : 1T311/56

Annexe2 : Lettre concernant Mme Lemercier.....33

Archives départementales du Nord : 1T311 / 114

Annexe3 : Rapports mensuels de l’École normale de Douai.....34

Archives départementales du Nord : 2T 2619

Annexe4 :Lettres de Mme Lemette.....37

Archives départementales du Nord : 1T311 / 210

Annexe5 : Rapport sur la situation matérielle et morale de l’École normale.....40

Archives départementales du Nord : 2T 2614

Annexe 6 : Sanctions à l'encontre de jeunes filles42

Archives départementales du Nord : 2T 2614

Annexe 1: Rapport d'inspection de Me Delcambre (Née Marthe Marie en 1888)

Archives départementales 1T311/114

DÉPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS Ecole⁽¹⁾ de filles de⁽²⁾ Vimy CANTON 9 de Vimy Inspection du 31^{er} 1900

(1) de garçons, de filles, ou mixte. — (2) Nom de la commune

NOM ET PRÉNOMS de l'Institutrice	AGE	ANNÉES de SERVICES	ÉTAT-CIVIL	CHARGES de FAMILLE	TITRES de CAPACITÉ	DATE de la nomination au poste actuel	L'institut est- stagiaire? titulaire?	
M ^{lle} Delcambre Marthe	22	5	C ^u	"	B.E.	janv. 1906	oui	"

S'il ne possède pas le C. A. P., à quelle date s'est-il présenté à l'examen? S'est présentée en février 1910

Collabore-t-il aux œuvres post-scolaires? oui

Dans quelle mesure? a fait à son tour de rôle le cours d'adultes

Traitement: 4100 fr. — Indemnité de résidence: 25 fr. — Indemnité de logement: "

Autres avantages pécuniaires:

Désirs motivés de l'Adjoint: {

Partie réservée à l'Inspecteur

Tenue matérielle de la classe: Bien. La maîtresse a le souci de rendre sa classe agréable et gaie. Les murs sont décorés. Les enfants ont des fleurs sur leurs tables.

Registres scolaires: Registre d'appel bien tenu.

Cours dont se compose la classe: Cours préparatoire

Nombres d'élèves { inscrits, 40
présents: 32

Assiduité et fréquentation: AB

Propreté des élèves: satisfaisante

Discipline: Discipline douce - La maîtresse obtient facilement du silence, de l'attention, du travail.

Préparation de la classe: Carnet bien tenu

Méthodes et procédés: Cahiers passablement tenus, écriture trop fine - L'exécution des devoirs pourrait être surveillée plus attentivement - Exercices de dessin assez bien compris mais pas assez fréquents. Exiger du soin dans les détails des devoirs - Enseignement pas encore assez vivant - trop terné.

Recommandations générales: Il y a cependant un peu plus de sûreté chez la maîtresse - Leçon de lecture assez bonne - Leçon de vocabulaire où la maîtresse parle trop et les élèves trop peu - Les interrogations ne sont d'ailleurs pas toujours bien conduites. Vu: L'Institut

elles ne provoquent pas assez d'efforts - Il y a L'Inspecteur primaire, progrès dans la tenue de cette classe - Il y a de l'ordre, du travail, une bonne discipline générale.

Il faudrait plus de vie, de gaieté, d'entrain joyeux.

L'Instituteur: Delcambre.

Annexe 2 : Lettre concernant Mme Lemerrier

Archives départementales du Nord : 1T311/114

CIRCONSCRIPTION D'INSPECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
D'AVESNES-SUR-HELPE

M. Lemerrier

T. Ecclès

L'Inspecteur de l'Enseignement Primaire

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Nord,
à Lille.

Comme suite à mon rapport du 13 août et en exécution de vos notes des 10 et 12 août relatives à Ecclès, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai reçu la visite de M^{me} Lemerrier ce jour même. Je l'ai mise au courant de la situation qui l'attend dans sa nouvelle résidence. Elle avait d'ailleurs reçu une lettre anonyme ^{cette lettre} et l'accueil qui lui avait été fait le 17 juillet, lors de sa première visite, lui causaient par avance quelque inquiétude.

De notre conversation, il résulte que cette institutrice aurait dit n'avoir jamais enseigné dans un cours moyen, ce qui semble avoir été interprété avec malveillance à Ecclès.

M^{me} Lemerrier s'emménage demain 24. Elle aura donc tout le temps et de s'acclimater et de dissiper les préventions avant la rentrée.

L'inspecteur primaire,
A. Dubu

Annexe 3 : Rapports mensuels de l'École normale de Douai

Archives départementales du Nord : 2T 2619

Académie de Lille. École normale d'Institutrices de Douai.
Département du Nord.

Rapport Mensuel.
Mois d'Avril 1900

I. Nombre des Elèves. $\left. \begin{array}{l} 1^{\text{re}} \text{ Année} - 49 \\ 2^{\text{e}} \text{ Année} - 46 \\ 3^{\text{e}} \text{ Année} - 48 \end{array} \right\} 143$

II. Situation générale. *Le nettoyage général et les réparations urgentes ont été faites pendant les vacances de Pâques.*

III. Inspection en visite des autorités.

IV. Conseil d'Administration *Le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 Avril pour examiner le compte d'Administration de la Direction et aussi les devis de l'Architecte départemental en vue du budget complémentaire de 1900 -*

V. Personnel. *M^{lle} Rouvier a demandé un congé de santé de deux mois et n'est pas encore revenue. Toutes les maîtresses ont quitté l'école pour les congés sauf la directrice. M^{lle} Tard était partie vers le 4 Avril, appelée par dépêche près de sa mère malade; elle revint le 28 avec les autres et le 28 elle recevait la nouvelle de la mort de sa mère; elle est partie pour la Nièvre le 28 au soir.*

VI. Etudes. *Les examens trimestriels se sont prolongés jusqu'au 11 avril. Les résultats ont été envoyés à la Direction. Depuis la rentrée, j'ai adjoint à mon leçon de Chant en l^r a. et j'ai visité l'École Annexe.*

VII. Discipline. *Une visite générale des armoires et pupitres des élèves ayant eu lieu; il a été découvert un certain nombre de correspondances inconvenantes, grossières ou sentimentales. Le Conseil des Professeurs a demandé l'exclusion définitive de Féliver, un bête pour l'autre et a infligé en outre quelques privations de sortie jusqu'à la fin de l'année.*

Académie de Lille. Ecole normale d'Institutrices de Douai.

Département du Nord.

Rapport Mensuel.
Mois de Mars 1900

- I. Nombre des Elèves. $\left. \begin{array}{l} 1^{\text{re}} \text{ Année} - 49 \\ 2^{\text{e}} \text{ Année} - 46 \\ 3^{\text{e}} \text{ Année} - 48 \end{array} \right\} 143 \text{ élèves.}$
- II. Situation générale. La chaudière des bains réparée, il a fallu procéder à la réfection de la canalisation qui dessert les baignoires. On a repris les bains le 15 mars seulement.
- III. Inspection et visite des autorités. M^r le Recteur et M^r le Directeur départemental sont venus inspecter l'Ecole le vendredi 2 mars. Ils ont entendu une leçon de chaque professeur, sauf deux. Ils ont visité la cuisine, le réfectoire et l'Ecole annexée et les Etudes.
- IV. Conseil d'administration
- V. Personnel. M^{lle} Matte a obtenu un nouveau congé de 3 mois avec demi-traitement. M^r Noël supplée M^r de Sylva depuis le 9 mars - M^{lle} l'Econome s'est absentée le 5 pour aller entendre sa mère dans l'Alain; la directrice l'a accompagnée. M^{lle} Maiaux a été appelée près de sa sœur malade; elle est restée du 11 au 15. M^{lle} Dubus, Gravogel et Andrieu ont dû interrompre leurs leçons pour cause de grippe, les premières 15 j. la dernière 5 jours.
- VI. Etudes. Bonnes en général. Les révisions en vue de l'examen trimestriel ont commencé le 24 sauf pour la 3^e année dont les leçons continuent. J'ai assisté à plusieurs leçons de dessin.
- VII. Discipline. Bonne en général; mais trois élèves de 2^e année, M^{lle} Laure, Lemire et Lebrier, se sont fait réprimander devant toutes les compagnes pour indiscipline et mauvais esprit; ce n'est malheureusement pas la première fois. Elles seront privées d'un jour de congé à Pâques.

Académie de Lille. Ecole normale d'Institutrices de Douai.

Département du Nord.

Rapport Mensuel.
Mois de Novembre 1902

- I. Nombre des Elèves. $\left. \begin{array}{l} 1^{\text{re}} \text{ Année} \dots 50 \\ 2^{\text{e}} \text{ Année} \dots 50 \\ 3^{\text{e}} \text{ Année} \dots 44 \end{array} \right\} 144 \text{ élèves}$
- II. Situation générale. M^{lle} Bonnes. Les appareils de chauffage n'ont pas été visités et réparés pendant les grandes vacances comme d'usage. Aussi le poêle de l'étude de l'année 1^{re} et 2^e a dû être réparé le 19. 9^e. Les élèves ont dû aller travailler tantôt dans une salle, tantôt dans une autre.
- III. Inspection et visite des autorités. Le 20, une fuite d'eau causée par le dégel et la mauvaise installation du chauffage, s'est produite dans l'infirmerie qui a été inondée; le plafond au-dessus, nouvellement refait, est de nouveau tombé. La réparation du chauffage, demander le projet même a dû être faite le 22 aux frais de l'Administration. Les ordres de l'Architecte sont arrivés le 25. On ne pouvait rester 3 jours sans eau.
- IV. Conseil d'administration. M^{le} le Directeur est venu le 7 g^h et a entendu M^{lle} Mervin, en l'absence (M^{lle} Lethesac) et M^{lle} Bourgeois en l'absence (Grammaire).
- V. Personnel. Le Conseil s'est réuni le 7 g^h pour demander un crédit supplémentaire de 200^f aux mêmes dépenses d'intérieur. Ce crédit a été accordé.
- VI. Etudes. M^{lle} Coupain a repris ses cours après le congé de l'absence. M^{lle} Mariaux souffrante d'une angine, a été absente de sa classe du 17 au 24. Le service de l'école annexée a été assuré par M^{lle} Dérain et par les élèves-maîtresses.
- VII. Discipline. Satisfaisante dans l'ensemble. La 1^{re} année en particulier obtient de bonnes moyennes. Le travail des deux autres années est bon aussi mais toujours trop hâtif et superficiel.
- VIII. Disciplina. Satisfaisante malgré l'inévitable trouble qui apporte toujours la fête de St-Catherine. Cependant deux élèves ont mérité une blâme sévère pour leur correspondance: M^{lle} Giraudon en l'année 1^{re} et M^{lle} Lagnon en l'année 2^e. Cette dernière a même reçu une réprimande de M^{le} le Directeur devant sa promotion.

Annexe 4 : Lettres de Mme Lemette

Archives départementales du Nord : 1T311 / 210

La date n'est
 pas connue
 mi-d'octobre
 Le 1^{er} dimanche
 de novembre
 Le 1^{er} dimanche
 de novembre
 Le 1^{er} dimanche
 de novembre

Emette
 institutrice à l'école nationale
 à Montfort.

M. Caron
 Montfort Macpherson,

Je me permets de vous écrire une fois encore,
 afin de vous mettre au courant de la situation qui
 m'est faite à l'école. Depuis l'an, j'exerce à l'école
 des filles de la Rue Gambetta, à Montfort. J'ai comme
 Directrice M^{me} Canard. Cette femme, dotée d'un caractère tout
 à fait spécial, fait souffrir tous ceux qui vivent près d'elle.
 Durant toute l'année dernière, mes collègues et moi avons fait
 montre d'un esprit tout à fait conciliant; mais depuis
 le 1^{er} octobre, la méchanceté de cette personne n'a plus de
 bornes et tous les jours, nous recevons de nouvelles insultes.
 L'effectif de son école ayant sensiblement diminué (mauvais traitement
 de sa part aux élèves) on a dû supprimer une classe. À l'heure
 actuelle l'école compte 4 classes (l'école des garçons voisine en compte 7)
 ceci n'a pas contribué à son apaisement. Deux de mes collègues,
 n'ayant pu supporter la vie qui nous était faite, ont dû se
 mettre en congé pour maladie. L'une d'elles, M^{me} Boche qui
 commence une grossesse, est menacée de fausse couche, et
 le Docteur Vincent accuse toutes les émotions reçues. La seconde,
 M^{me} Boche Clément a dû cesser de faire classe à la Boissaint.
 Je reste seule à peu près valide et cependant rien ne m'est
 épargné. Sans discontinuer, la Directrice me met en cause dans
 sa classe et je ne vous citerai que quelques exemples:
 Mes enfants, ne saluez pas la "Boche" et la "Emette" ce sont des
 femmes du ruisseau. Il est inutile que je fasse vendre des timbres
 antituberculeux dans la classe de M^{me} Emette, je ne verrai jamais l'argent.

Les élèves ont reçu l'ordre de nous bousculer quand nous sommes en récréation; aujourd'hui cette femme est entrée, menaçante dans ma classe, mes élèves en étaient fêtifiés et n'ont pu s'empêcher de me dire "Comme elle vous a fait de méchants yeux, Madame!!".

Plusieurs fois, nous avons vu Monsieur l'Inspecteur pour lui conter notre pénible situation. Monsieur Caron, qui a reçu maintes lettres émanant des parents de nos élèves, connaît l'affaire dans tous ses détails.

D'ailleurs les faits que je vous cite ne sont pas nouveaux toutes les personnes qui sont passées dans cette école ont souffert du tempérament de cette femme insupportable. dit-elle pas à ses élèves: Il faut être méchant dans la vie, les méchants sont toujours les plus forts mes enfants (Ceci m'a été rapporté par une maman sortie de tel procédé). Et je pourrai allonger indéfiniment la liste.

C'est pourquoi je viens vous demander, Monsieur Hachy, au nom de mes collègues et au mien, s'il vous est possible d'intervenir auprès de Monsieur Pannay afin d'essayer d'apporter un changement à notre situation. Tous les Directeurs et Directrices d'écoles, la municipalité d'Armentières sont à même de fournir tous renseignements utiles.

Veuillez excuser, Monsieur Hachy, la liberté que je prends de vous signaler ces faits regrettables, mais nous sommes à bout de forces. Je vous donne ma parole d'honneur que nous n'avons absolument rien fait pour créer ces dissentiments.

Je vous adresse, avec tous mes remerciements

A Lemethy

A monsieur l'Inspecteur d'Académie à Lille
 monsieur Lemette Reing, Géomètre de 1^{re} classe du Cadastre du nord,
 77, rue nationale, à Armentières.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ma femme, madame Lemette, née Vercluyte, institutrice adjointe Rue Gambetta à Armentières, est souffrante à cause des ennuis et des tracasseries qu'elle a eu à subir depuis le mois d'octobre de la part de sa directrice, madame Canard.

Cette dame ayant été jusqu'à bousculer madame Lemette, j'ai le regret de vous faire connaître que, pour éviter des faits plus graves, ma femme ne reprendra pas son service dans cette école, quand sa santé lui permettra de faire classe. Je vous serais très reconnaissant, si cela vous est possible, de la nommer à un autre poste.

Je me tiens à votre disposition pour vous donner les renseignements qui pourraient vous intéresser.

Veuillez agréer, monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de mon respect.

renmis à l'Impression par
 Hachebourg à titre de renseignements
 à charge de retour.

M. Lemette

Lille - 19 Dec 1934

L'Impression à l'Académie

Armentières le 16 Décembre 1934.

Annexe 5 : Rapport sur la situation matérielle et morale de l'École normale

Archives départementales du Nord : 2T2614

École normale d'Institutrices

Année 1884-1885

Rapport sur la situation matérielle et morale de l'École

Présenté par la Directrice

Messieurs,

Aux termes du décret du 29 juillet 1881, j'ai à son soumission un rapport sur la situation matérielle et morale de l'école pendant l'année 1884-1885.

Situation générale.

Le nombre total de nos élèves s'est élevé cette année à 220, dont 81 en 1^{re} année, 48 en 2^e année et 91 en 3^e. Trente places restaient encore disponibles; elles seront occupées à partir de la prochaine rentrée.

Le matériel scolaire a été augmenté pour les deux ministères et par quelques acquisitions. Nous avons reçu un choix d'ouvrages pour la Bibliothèque de l'école, une seconde collection de modèles en plâtre que nous réservons spécialement aux institutrices qui suivent à l'école des cours préparatoires au brevet supérieur. Nous avons acheté quelques échantillons de minéralogie pour augmenter un peu la collection d'histoire naturelle. Le journal a été transféré en journal français; les élèves y prennent à l'heure et à l'heure sous la direction de leur professeur de français, M^{lle} Doret.

Administration et Comptabilité.

Deux changements d'économie survenus l'un au mois d'octobre, l'autre au mois d'avril, n'ont amené aucune complication dans l'administration matérielle et dans les marches régulières de la gestion financière.

Les Recettes se sont faites aux termes prévus et les dépenses ont été acquittées au fur et à mesure qu'elles se sont produites.

La Demoiselle M^{lle} Thomas, chargée de la rédaction de ses comptes, nous a obéi de son côté financier au 31 Mars 1885. La gestion économique a été reprise par M^{lle} Oudet; elle apporte dans ses nouvelles fonctions toutes les qualités qui nous permettent de croire que nous aurons en elle une bonne Économe.

Régime intérieur - État sanitaire.

La nourriture est saine, variée, abondante, et bien préparée. L'état sanitaire général ne laisse rien à désirer. Nous n'avons aucun cas de maladie grave à constater. Quelques élèves ont été atteints d'affections de retour à plusieurs reprises dans leurs familles; l'absence n'a été interrompue dans leurs études, mais ce sont des jeunes filles qui ont un bon état constitutionnel, et la faculté de s'adapter rapidement à tout genre de travail nous a permis de leur faire continuer leur éducation.

Les modifications économiques nécessaires pour l'aménagement de l'école ont été faites pendant le vacances du mois de septembre.

Esprit - Conduite des Élèves

Le grand nombre des élèves en rend la direction difficile; il exige une discipline très ferme, une surveillance de tous les instants et nous avons établi l'un et l'autre.

Il faut le reconnaître. De nos maîtresses à leur tâche, leur vie intellectuelle pour les élèves après l'année, est à l'opposé sans aucune influence sur ces jeunes esprits et une action directe et décisive sur l'état de caractère difficile. Grâce à leur concours, la discipline est rigoureusement observée; les élèves sans être soumis à une surveillance excessive, s'aperçoivent qu'ils nous valent sur elles avec une série d'actions, et malheureusement deux d'entre elles se sont fait valoir de l'école à la suite de faits très graves, et trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici; les autres ont à cœur de nous satisfaire par leur travail et leur conduite.

Personnel enseignant - Résultats généraux de l'enseignement.

L'enseignement est donné par 8 maîtresses attachées tout à son poste. Les titulaires de professeur des autres professeuses de l'école qui leur font la préparation de leurs cours pour travailler en vue des examens qu'elles ont eues à subir. Nous n'avons qu'à nous louer de leur bon travail, elles s'appliquent à suffire à leur tâche. En bon accord qu'elles savent faire leurs efforts, elles et de la même influence qu'elles exercent sur les élèves.

L'enseignement de chant, de dessin et de langues vivantes est donné par des professeurs externes. M^{lle} l'Inspecteur général Du Breuil a été satisfait du travail des élèves.

En général, le travail est bien satisfaisant. Les 19 élèves de 3^e année sont préparées au brevet supérieur, 44 élèves de 2^e année satisfont les exigences du certificat ainsi qu'en témoigne le peu de succès, en 1^{er} jour de ces examens intellectuels, comparativement à l'année au brevet supérieur, tenus dans ce titre un complément de leur brevet élémentaire qui leur permettrait au jour de Dirige au moins une école maternelle.

Les élèves de 1^{re} année sont préparées au brevet élémentaire.

Ecole annexée.

Cette école comptait l'année dernière 117 élèves, aujourd'hui le nombre d'élèves à 70. 6 élèves ont obtenu le certificat d'études, 4 se disposent à subir l'examen d'admission à l'école normale.

La Directrice, Mme Jeffery, a su gagner la confiance des parents, l'affection et l'attachement des enfants. Elle ne se contente pas de mettre tous ses soins à l'éducation des élèves de sa classe, elle suit aussi de très près les progrès faits par ses élèves-maîtresses de 1^{re} et de 2^e année. Les conseils, joints à ceux de nos professeurs internes préparent nos élèves à l'enseignement qu'elles auront bientôt appelé à donner elles-mêmes.

Ecole maternelle

Cette école bien dirigée par Mme Cottin, répond au but qui doit se proposer toute bonne école maternelle. Elle tient le milieu entre la famille et l'école : sous une direction bienveillante, pleine de sollicitude, l'enfant y prend peu à peu l'habitude de la discipline, son esprit s'éveille, ses facultés s'éveillent, en fin, il prend goût au travail.

Nos élèves de 2^e année, tenues dans cette classe qui leur a servi de champ d'observation très utile, les leçons qu'elles y font à tous de suite, et surtout celles qu'elles entendent, les préparent bien à la direction des écoles maternelles.

Améliorations à proposer

Les propositions d'un nouveau cadre et les améliorations qui en résultent nous font demander avec instance l'achèvement du mur de séparation entre les jardins voisins et le cours de récréation de l'école.

Aspirantes à l'école

Le nombre des aspirantes inscrites est de 114 pour 1886.

Il nous à été permis de recevoir les élèves nous permet de proposer que toutes puissent être admises à subir les examens de l'école.

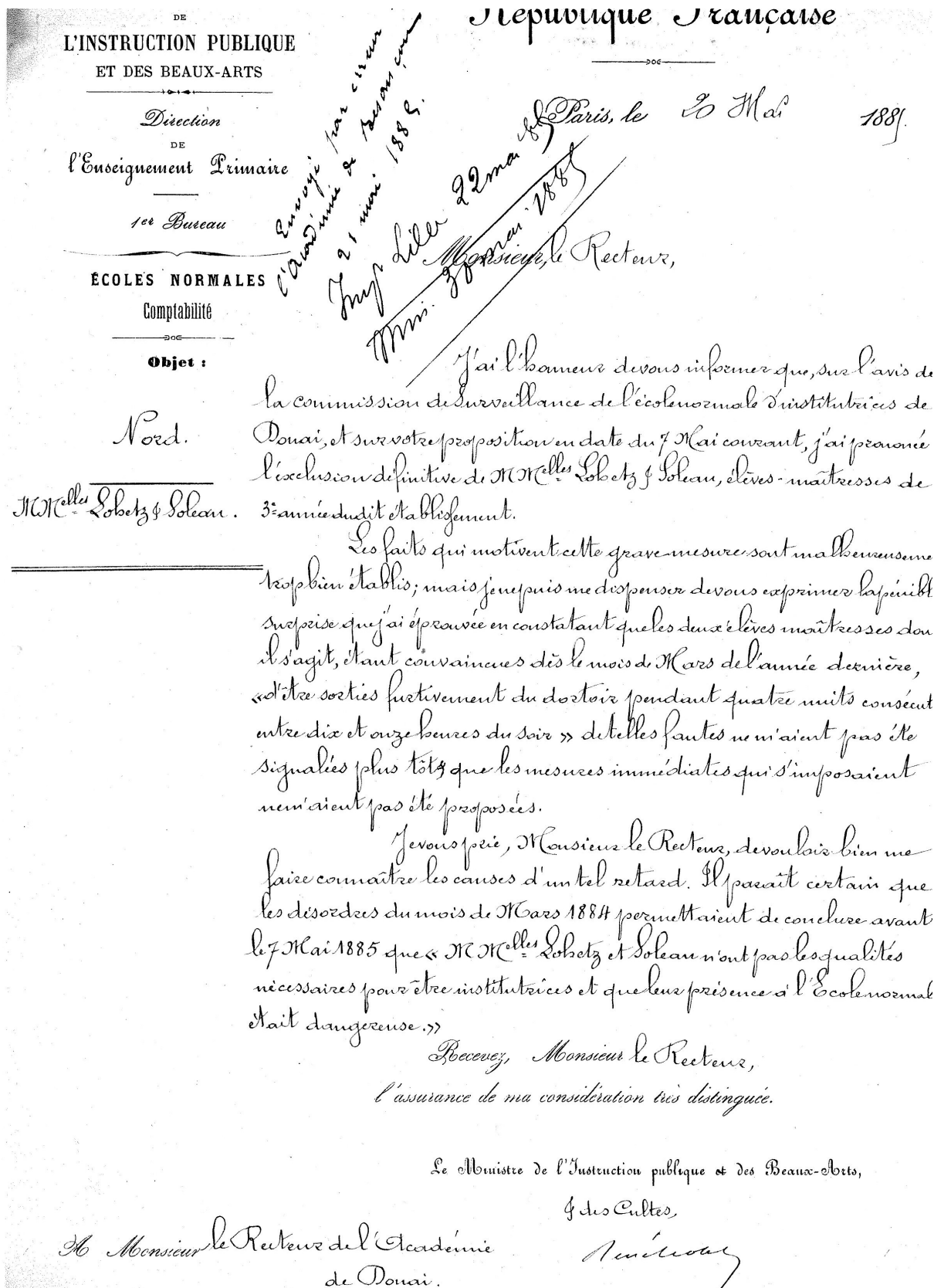
Cette est, en résumé, l'inspiration matérielle et morale de l'école que nous avons le bonheur de Diriger. Depuis la rentrée de nous le 1^{er} octobre 1886.

Avec les ressources matérielles mises à notre disposition par le département, secondées par un personnel dévoué, instruit, et d'une moralité sans égale, encouragés par une administration bienveillante, nous espérons que l'école répondra entièrement à ce que l'on en attend. Nous ferons tous nos efforts pour donner au département le plus de succès possibles dans les choses de l'administration et de la confiance des familles.

Fait à Bonai, le 12 juin 1887.

La Directrice,
Mme Cottin.

Annexe 6 : Sanctions à l'encontre de jeunes filles



des rapports que ces jeunes gens eurent ensemble pendant les vacances de septembre.

On trouva aussi dans la table de l'élève un écrit pornographique intitulé : Description d'une première nuit de noces, - qu'elle avoua tenir de la même provenance et avoir fait lire à l'une de ses condisciples.

A la suite de ces découvertes, comme la Directrice remit l'élève à sa famille et vous avez approuvé cette mesure provisoire. La Commission de surveillance, saisie de l'affaire dans sa dernière réunion, estime que le maintien de elle Rommel à l'école normale présenterait les plus grands dangers et elle est unanime à demander qu'elle en soit définitivement écartée, ainsi qu'il résulte de sa délibération ci-jointe.

Conformément à ses conclusions, j'ai l'honneur de vous ~~proposer~~, Monsieur le Recteur, de vouloir bien proposer à ~~M. le~~ le Ministre de prononcer contre cette élève la peine de l'exclusion définitive prévue par le dernier paragraphe de l'art. 36 du décret du 29 juillet 1881.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Inspecteur d'Académie
Direction départementale de l'enseignement
du Nord

W. Wieruszeski

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites (archives) :

- Archives départementales du Nord

➔ 2T 2619, 2T 2614, 2T 2617

Rapport mensuels, lettres, coupures de journaux, qui concernent l'École Normale de Douai.

➔ 1T310 : Dossiers personnels d'institutrices.

Sources imprimées :

➔ Ouvrages généraux :

- Béatrice COMPAGNON et Anne THEVENIN, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2010.

- Jean-François CONDETTE, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris : Le Harmattan, 2007.

- Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *L'égalité en marche ; Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, 356 p.

- Françoise MAYEUR, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France, (tome III, De la révolution à l'Ecole républicaine, 1789-1930)*, Paris, Perrin, 2004, 783 p.

- Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2008, 369 p.

- Jacques et Mona OZOUF, *La République des instituteurs*, Hautes Etudes, Gallimard, Paris, Le Seuil , 2001, 487 p.

- Rebecca ROGERS, *Les bourgeoises au pensionnat : l'éducation féminine au XIXe siècle*, PUR ; 2007, 390 p.

→ Ouvrages spécifiques :

- Laure ADLER, *Les femmes politiques*, Le seuil, 1993, 277 p.

- Christine BARD, *Les femmes dans la société française au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2001, 285 p. (Préface)

- Roger CANAC, *Ces demoiselles au tableau noir : Souvenirs d'institutrices en Oisans, 1913-1968*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003, 270 p.

- Julie-Victoire DAUBIE, *La femme pauvre au XIX^e siècle (Tome 2 : Condition morale)*, Côté-femmes, 1870, 203 p.

- Mathilde DUBESSET, « L'engagement des femmes dans la laïcité, une approche historique », Intervention aux 6^o rencontres citoyennes de Valence, 16 avril 2005.

- Anne-Rachel EPSTEIN, *Anna Lampérière, solidarité et citoyenneté féminine sous la Troisième République*, Genre & Histoire [en ligne], n°3 | Automne 2008, mis en ligne le 18 décembre 2008, Consulté le 27 décembre 2011, URL : <http://genrehistoire.revues.org/index394.html>

- Denise KARNAOUCH, *Féminisme et laïcité 1848-1914*, Extrait du bulletin *Archives du féminisme* n°9 - décembre 2005.

- Arlette FARGE et Christine KLAPISCH (dir), *Madame ou Mademoiselle, Itinéraires de la solitude féminine (XVIII-XX^e siècles)*, Paris, Montalba, 1984.

- Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *Le féminisme, une utopie républicaine 1860-1914*, Extrait d'acte de colloque « Femmes et pouvoirs » (XIXe - XXe siècle), janvier 2005.

- Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *Le féminisme sous la troisième république : 1870-1914*, In : Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1985, N. 1 pp. 8-11.

- Anna LAMPERIERE, *Le rôle social de la femme, devoirs-droits-éducation*, Félix Alcan, éditeur, Paris, 1898, 175 p.
- Gilles LAPREVOTE, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres, les écoles normales primaires en France 1879-1979*, PUR, 1984, 250 p.
- Louise MICHEL, *Mémoires*, Editions Tribord, Bruxelles, 2005, 582 p.
- Mona OZOUF, *La classe ininterrompue. Carnets de la famille Sandre, enseignants, (1780-1960)*, Paris, Hachette, 1979, 440 p.
- Jules PAYOT, *Avant d'entrer dans la vie: aux instituteurs et aux institutrices, conseils et directions pratiques*, Armand Colin, 1897
- Mineke VAN ESSEN et Rebecca ROGERS, « Les enseignantes. Formations, identités, représentations (XIX^e-XX^e siècles) », *Histoire de l'éducation*, N° 98, spécial, 194 p.
- la thèse d'Anne-Marie SOHN, *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la Fédération unitaire de l'enseignement de 1919 à 1935*, Université de Paris X, s.d., 417 p.
- Joseph SOLEIL, *Les codes Soleil ou Le Livre des Instituteurs*.
- Agnès THIERCE, *Julie-Victoire Daubié, première bachelière de France. De la condition économique, morale et politique de la femme au XIX^e siècle*, Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, 2-3 1993.